

L'an deux Mille vingt-trois, le neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dument convoqué, s'est réuni à BAYON, après convocation légale en date du 28 avril 2023, sous la Présidence de Monsieur Hervé GAYRARD.

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 16 | Nombre de présents : 13 | Nombre de votants : 13 |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------|

Etaient présents : Bayon : M. GAYRARD (T) ; Blaye : Mme MERCHADOU (T) ; Comps : M. GRIMARD (S) ; Gauriac : M. PORCHER (S) ; Pugnac : M. ROUX (T) ; St Ciers de Canesse : M. BARDIN (T) ; St Seurin de Bourg : M. BESSON (T) ; St Trojan : M. DERRIT (T) ; St Vivien de Blaye : M. EREMIE (S) ; Samonac : Mme GIOVANNUCCI (T) ; Tauriac : M. GASCON (S) ; Teuillac : M. BLANC (T) ; Villeneuve : M. GOUMAUD (T).

T : Titulaire ; S : Suppléant

- **Absents excusés** : Bourg : M. JOLY ; Lansac : M. POUCHARD ; Mombrier : M. ROSON ;
- **Assistent également à cette séance** : M. GUIDOUX Sébastien (Directeur Technique) ; Mme GROLHIER Priscilla (Assistante de direction)

M. DERRIT est nommé secrétaire de séance.

Liste des délibérations adoptées

| n° | Objet | Décision |
|---------|--|-------------------------|
| 2023-45 | Délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'ingénieur territorial principal à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel | Approuvée à l'unanimité |
| 2023-46 | Délibération portant sur le désengagement du SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire vis-à-vis du bien immobilier cadastré parcelle 295, 298, 301, 302 et 304 au lieu-dit CASTAING à Villeneuve de Blaye | Approuvée à l'unanimité |
| 2023-47 | Délibération portant sur l'acquisition du bien immobilier situé au 5 Lieu-dit Le Collinet à BLAYE auprès du Centre Routier Départemental | Approuvée à l'unanimité |
| 2023-48 | Délibération portant sur le contrôle des bornes à incendie sur les communes du territoire de la Régie et de BLAYE | Approuvée à l'unanimité |

Fait à SAMONAC, le 09/05/2023

Le Secrétaire de séance,



Le Président du Syndicat,

